L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 SEPTEMBRE 1853.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Comp. Editeurs-Propriétaires : G. F. WEISSE. N. DUFOUR. E. SAVERGNE. S. HARRY. N° 85, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS : JEUDI MATIN, 14 SEPTEMBRE.

POUR LE CONGRES.
DEUXIEME DISTRICT.
T. G. MENN.

Trésorier d'Etat :
[illegible]

Auditeur des Comptes Publics
JOHN E. King—de St Landry

Surintendant des Ecoles Publiques
A. H. LAMON—de [illegible]

COMITE CENTRAL WHIG DE L'ETAT

A une assemblée de ce comité, tenue jeudi dernier, [illegible] dans la chambre des délibérations de l'Hôtel de Ville de la Nouvelle-Orléans, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Résolu que les whigs des campagnes sont invités à se réunir le plus tôt possible, dans leurs paroisses respectives, à l'effet de former des comités pour les élections de chaque canton, et pour nommer des candidats à [illegible] les places de paroisses qui doivent être remplies en novembre prochain.

Résolu que ce comité [illegible] dans tout l'Etat, de la [illegible] et patriotisme à la cause [illegible] pour chaque cent votes whigs, et un vote pour trente fraudes [illegible] cinquante votes whigs donnés par les [illegible] et partisans à la [illegible] élection présidentielle. Résolu de plus que le [illegible] ne devraient diriger [illegible] le [illegible] des élections.

Résolu que les whigs de Premier District Congressionnel, composé de cette partie de la Nouvelle-Orléans qui autrefois portait le nom de Municipalité Nos. Un et Trois, et désignée aujourd'hui comme Deuxième et Troisième Districts de la dite ville, le faubourg Tremé et cette partie de la paroisse d'Orléans attribuée à la [illegible] Municipalité, et les paroisses de Saint-Bernard et de Plaquemines, sont invités à nommer des délégués à la convention qui doit bientôt se réunir en candidat pour représenter le dit District au Congrès.

Résolu que les délégués à la Convention du Premier District Congressionnel se réuniront dans la salle de la Nouvelle-Orléans, MARDI, 20 septembre, à sept heures du soir, dans la salle des délibérations du comité central whig de l'Etat, à l'encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse.

CHS M. WATERMAN, Président.
HENRY E. JOHNSON, } Secrétaires.
J. C. LAVILLE, }

Comité Central Whig de l'Etat.

Les séances du Comité Central Whig de l'Etat se réunissent tous les jeudis, à 7 heures du soir, [illegible] des délibérations, à l'encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse.

CHAS M. WATERMAN, Président.
HENRY E. JOHNSON, } Secrétaires.
J. C. LAVILLE, }

Association centrale whig du Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans.

Les membres de cette association s'assembleront [illegible] MARDI, 20 courant, à huit heures P. M., à l'ordonnance de réunion, dans l'hôtel des Etats-Unis, à l'encoignure des rues Champs Elysées et Canal.

Les whigs du 3me district en général sont invités à faire présence.

T. C. LAVILLE,
E. STAES, } Secrétaires.

NOUVELLE-ORLEANS.

On entend dire tous les jours que la fièvre jaune se cruelle cette année, arrêtera l'essor de notre prospérité et rejettera la Nouvelle-Orléans de quinze ou de vingt ans en arrière.

Les faits démontrent l'inexactitude de cette assertion. La métropole du sud est [illegible] toutes les chances pour marcher de même pas vers l'accroissement de ses destinées. Nous avons eu dans le passé des épidémies aussi violentes qu'en 1853 et la population n'a pas cessé de croître. Seulement cette augmentation [illegible] aussi considérable que dans d'autres [illegible] parmi les étrangers qui désireraient se tirer ici bon sombre redoutant la fièvre sont restent éloignés de nous, tandis que chez [illegible] la puissance des intérêts matériels sont périodiquement décimés.

La fièvre jaune empêche donc notre population de s'augmenter aussi rapidement qu'elle [illegible] et cet obstacle n'existât pas, mais elle ne saurait porter irrévocablement atteinte à la prospérité de la Nouvelle Orléans. Placée comme [illegible] l'est à une petite distance du golfe du Mexique et sur les bords d'un grand fleuve qui arrose un territoire immense, elle est l'entrepôt naturel de tous les Etats du Sud-Ouest. Il est vrai que la fièvre jaune qui se manifeste [illegible] les chaleurs, en sont les voies de communications [illegible] créées sournoisement par le nord, [illegible] les chemins de fer qui, établis sur les bords de l'Atlantique, se sont peu à peu prolongés [illegible] dans les Etats de l'Ouest et sont [illegible] jusqu'au Mississipi.

Mais au point de vue des affaires notre véritable concurrent, le Sud qui nous devons le plus craindre. Chaque locomotive qui, dévorant l'espace, arrive avec ses wagons encombrés de marchandises dans une des villes dont la Nouvelle-Orléans était autrefois l'unique débouché, est pour nous, toujours au point de vue commercial, un fléau [illegible] plus redoutable que la fièvre jaune. Malheur aux [illegible] le grand fleuve qui coule à nos portes, elle n'en pêchera jamais que sur les douze mois de l'année sept ou huit où nous ne sommes consacrés aux affaires, elle ne posera pas outre l'Ouest et nous une barrière infranchissable. Elle ne peut nous condamner à l'isolement que pendant trois [illegible] et vers la fin de l'automne de plus en plus [illegible]

Nous gémissons chaque année sur les ravages [illegible] la fièvre jaune, mais nous ne saurions partager les alarmes de ceux qui y voient une cause fatale de décadence pour la Nouvelle-Orléans. Aucune épidémie n'avait empêché notre ville de grandir et de prospérer avant l'invasion des railways du Nord. Nos premiers pavés datent du jour où une locomotive s'est glissée en tapinois dans les sombres forêts de la Virginie et de Tennessee pour venir jusqu'au bord de l'Ouest de poser en rivale de nos bateaux à vapeur. Jusqu'à ce moment on ne prévoyait pas de terreur à la grandeur de la cité fondée par Bienville.

Et de, rassurons-nous. Si nous voulons conserver à la Nouvelle-Orléans sa suprématie et la replacer dans ses conditions primitives de prospérité, ouvrons des chemins de fer en lieu de nous opposer sur la fièvre jaune. L'épidémie est une [illegible] dépendant [illegible] du ciel : se courber sous le [illegible] de Orléanist et accepter [illegible] ne [illegible] qu'il nous inflige, voilà notre seul [illegible] Mais quand il s'agit de lutter contre une puissance humaine, c'est autre chose, et nous [illegible] bien loin de prêcher la résignation.

[illegible] Nord, opposons les hôtres. [illegible] médicales sont à [illegible] Homœopathie inutile comme [illegible] en médecine, mais avec [illegible] les globules [illegible] par des semblables. Les chemins de fer sont [illegible] plus facile il suffit de se mettre [illegible]

Les habitans de la Nouvelle-Orléans [illegible] à l'œuvre. Dites marché et nous [illegible] Mais, malgré toutes les chaînes prétendues [illegible] tissent à nos oreilles, deux chemins de fer qui seront la gloire et l'honneur de la Louisiane. Ils [illegible] sauveront de la ruine en conservant à la Nlle-Orléans son importance, et de la maintenant au premier rang des villes commerciales de l'Union.

Nous disons plus haut que la fièvre jaune est une épreuve envoyée par le ciel et que nous devons accepter [illegible] résignation. Mais la résignation, comme nous l'entendons, n'est pas l'indifférence stupide des peuples de l'Orient. Se [illegible] de fatalisme n'est guère à notre usage [illegible] Dieu exerce la patience des hommes, mais il les a doués d'intelligence et [illegible] d'éviter le danger. Que la fièvre [illegible] ait pour son origine à la Nlle-Orléans, qu'elle s'y développe spontanément [illegible] nous vienne des pays étranger, il est des [illegible] à prendre et nous devons [illegible] de la négliger. Jamais notre ville n'a été mieux [illegible] depuis sa [illegible] ; jamais on n'a [illegible] de la part des autorités. Les [illegible] qui se sont fait négliger les travaux de [illegible] bravent ouvertement les ordonnances et abandonnent les rues à la plus horrible malpropreté. Que ces immondices causent ou non la fièvre jaune, il n'en est pas moins vrai qu'elles [illegible] et qu'elles [illegible] l'atmosphère et qu'elles [illegible] à l'évidence. Il y aurait en outre [illegible] pour le [illegible] nettoyement des terres marécageuses ; il y aurait à [illegible] des cyprières et à ouvrir les rues [illegible] Ce sont là des améliorations qui [illegible] leurs fruits bien qu'elles ne nous délivrent peut-être pas immédiatement de la fièvre jaune.

Malgré l'épidémie qui [illegible] encore parmi nous et malgré la rareté des ouvriers, de nouvelles constructions s'élèvent [illegible] les quartiers les plus importants de la cité. Ici ce sont de vastes magasins, là de magnifiques maisons de résidence, plus loin des établissements publics. On restaure les théâtres, on redore l'intérieur des salles de concert. On s'attend évidemment à [illegible] bien rempli, et on n'a pas tort. Il se prépare, avec un effet au grand mouvement d'affaires, et [illegible] opérations seront d'autant plus actives que la crainte de la fièvre jaune prévalendra les [illegible] ou les ajournement qui, en temporisant, [illegible] l'exécution de plus d'un projet [illegible] Des masses énormes de marchandises des [illegible] Nlle-Orléans sont accumulées à New-York. Que que la première gelée nous aura délivrés du fléau, des flottes entières de navires de commerce pénétreront dans le Mississipi et viendront garnir notre port.

Encore quelques jours, et tout le monde sera convaincu que la fièvre jaune, si affligeant que soient ses ravages, ne fera pas échouer la Nlle-Orléans du rang important qu'elle a conquis parmi les villes commerciales des Etats-Unis.

SECOURS.—A la suite d'un sinistre [illegible] Orleans street, à New-York, par le [illegible] Mahdal, une quête a eu lieu et $200 destinées aux malades indigens de la Nouvelle-Orléans [illegible] Une souscription, quoique [illegible] faite dans l'église anglicane de Dryadg street.

LA MALLE.—Les seule journaux qui nous soient parvenus hier sont ceux de Mobile. Il serait temps, ce nous semble, que le service postal des Etats-Unis fut réformé. S'il existe une branche de l'[illegible] qui exige impérieusement une [illegible] modification, c'est bien la Poste. Comment se fait-il que toutes les administrations, whigs ou démocratiques, soient également impuissantes ! Voilà le mystère. Nous croyons cependant, avec le journal de Nlle-Orléans, que si la Poste ne fournit point un département distinct dans le cabinet et que le directeur général fût simplement un subordonné recevant pas instructions du secrétaire de l'intérieur. Il en serait pis alors au petit pouvoir et ferait tous ses efforts pour satisfaire le public et échapper à la destitution. Mais quelle responsabilité pèse là en ce moment sur nos directeurs généraux ? Aucune. Ils s'occupent [illegible] occupent pas des grands intérêts dont [illegible] leur est confiée, et lorsque des plaintes [illegible] adressées, ils se renferment dans leur dignité de ministre d'Etat.

☞ Les malles du 4 et 7 courant de New-York sont arrivées hier à Mobile et parviendront ici ce matin.

Il règne beaucoup de maladies à Biloxi, à la Pange Christian et à la Baie St-Louis. Ocean Springs et Mississipi sont les localités les plus salubres du lac.

Il y a eu 31 enterrements hier à Mobile, dont 25 de fièvre jaune.

SECOURS AUX HABITANS DE MADISONVILLE ET DE TRIBODEAUX.—L'association Howard a envoyé un de ses membres ainsi qu'un médecin et des gardes-malades à Madisonville pour secourir les malades qui abondent dans cette localité depuis que la fièvre jaune s'y est déclarée. D'une autre part, M. Ricardo, secrétaire des Associations, est parti pour Thibodeauxville, accompagné de M. Porter et de plusieurs gardes malades. Il n'est pouvre de tous les médecins nécessaires au traitement de la fièvre jaune. Cette noble conduite de l'Association Howard est ce dessus de tout éloge. Au lieu de se reposer alors que la décroissance de l'épidémie à la Nlle Orléans les y invite, les membres de cette gécérence soulagé ou transportant dans les campagnes pour y porter les secours, les consolations et les encouragemens qu'ils prodiguaient ici auparavant. Leur seule présence dans les localités mentionnées plus haut inspirera un nouvel espoir aux habitans justement effrayés de l'invasion d'un fléau qui les avait jusqu'ici suspectes.

MOBILE.—Le maire de Mobile a reçu, lundi dernier, diverses offrandes en argent s'élevant au total de $1,790. A la fin de ce mois, deux parts égales qui il a remises aux deux associations charitables de la ville, la Société Samaritaine et le Cant get away Club, M. John C. Ryan, de la compagnie d'assurance de l'Ariel, a en outre droit de New York à la Société Samaritaine de tirer par lui jusqu'à concurrence de deux mille piastres.

L'état sanitaire de Mobile ne s'améliore pas. Du 20 août au 12 septembre, le nombre total des décès a été de 289 dont 466 causés par la fièvre jaune. C'est là un chiffre énorme car Mobile ne renferme guère en ce moment plus de huit à neuf mille habitans.

M. SOULÉ.—Une dépêche télégraphique nous apprend l'arrivée de M. Soulé à Paris. Le nouveau ministre des Etats-Unis à Madrid sera bientôt à son poste, et un des prochains steamers nous apportera la nouvelle de son admission en du son rejet. Nous persistons à croire, malgré l'imprudence qu'il a commise à New-York quelques jours avant son départ, qu'il sera reçu à la cour de Madrid. Le gouvernement ne voudra pas paraître avoir pour d'engager la lutte diplomatique sur le terrain où M. Soulé doit, du on, la placer en vertu des ordres positifs qu'il a reçus à Washington. Un gouvernement d'ailleurs ne se montre pas difficile pour des discours tenus hors de son territoire. Que M. Soulé ait laissé comprendre ici ou maintes occasions qu'il désirait l'indépendance de Cuba et même l'annexion de l'île aux Etats-Unis, qu'importe au cabinet de Madrid ? Est-ce là un acte hostile ? Si M. Soulé tenait le même langage en Espagne, s'il exprimait la bas les idées qu'il a exposées à Washington, le gouvernement espagnol demanderait son rappel, et il aurait raison. On a cite beaucoup d'exemples d'ambassadeurs renvoyés, mais il s'agit ici de savoir si le ministre de M. Pierce sera reçu à Madrid. La différence est grande. Nous voyons cependant que le *Times* de Londres a écrit un long article contre le nouvel ambassadeur et qu'il engage le cabinet de Madrid à ne pas recevoir M. Soulé.

THÉATRE D'ORLEANS.

Nous apprenons que la nouvelle direction du théâtre d'Orléans a déjà engagé la plupart des artistes qui doivent composer, l'hiver prochain, la compagnie de ce théâtre. M. Boudousquié a fait tous ses efforts pour se procurer des artistes de talent, et l'on nous assure qu'il y complètement réussi. Voici les noms de ceux engagés jusqu'à ce moment :

Opéra.

M. LAPIERRE, fort ténor, en remplacement de M. Delavarde.

" BATOLA, 1er ténor.

" PETIT, 1er ténor léger.

" BERENS, 1ère basse comique.

Mlle MARTIAL, dugazon et chanteuse légère.

Vaudeville.

M. CARRIER, 1er comique.

Mme MARTIAL, mère-noble.

Mlle BERTHE, ingénue.

Il reste encore à engager pour le grand opéra un premier fort ténor, une première forte chanteuse et une première chanteuse légère.

Aux dernières nouvelles M. Boudousquié était sur le point de s'entendre avec une forte chanteuse d'un talent tout à fait hors ligne, mais il n'avait pas encore fait choix d'un premier ténor et d'une première chanteuse légère.

La correspondance qui nous fournit les lignes ci-dessus que nous venons de publier contient en outre quelques légères indiscrétions que nous lui dérobons au profit de nos lecteurs.

Mlle Martial, la Dugazon, ajoute-t-elle, est une charmante jeune personne, ayant d'excellentes connaissances musicales, et Mlle Berthe, l'ingénue, est non seulement une bonne artiste mais encore une jeune femme d'une grande beauté.

Nous compléterons ces nouvelles en annonçant aux habitués du Théâtre que le sort artiste de l'ancienne compagnie d'opéra conservé par la direction, est M. Gésibrel ; les rumeurs relatives aux engagements que l'on disait pénétrés avec les chanteurs de l'hiver dernier, sont complètement erronées.

M. Boudousquié doit quitter le Havre le 20 septembre à bord de *Hambolt* afin de précéder ici sa compagnie et de disposer le théâtre pour [illegible] saison. Les artistes partiront [illegible] à la même époque à bord d'un [illegible] *Belle Assise* probablement.

[illegible] Par l'arrivée du [illegible] reçu des journaux de [illegible] Du 30 août au 8 septembre le nombre total des décès à Galveston a été de 66. On ne sait pas exactement combien de personnes ont succombé à la fièvre jaune ; on doit cependant que sur les 64 décès signalés trente ou quarante ont été causés par la fièvre. La maladie ne frappe que les personnes non-acclimatées.

Depuis l'établissement de la quarantaine à Galveston, il est arrivé fort peu de farine de la Nlle-Orléans, et les familles pauvres ont vu augmenter leur détresse. La farine vaut actuellement à Galveston quatorze piastres le baril ; à Houston elle vaut dix piastres.

Les recettes d'octroi ne sont pas encore complètes, mais le résultat est connu d'avance et ne fait pas l'objet d'un doute. Les bulletins reçus jusqu'à ce moment donnent à Penne 11,230 vôts, et à Dubitzer 3,788. Les whigs sont donc battus ; ils s'y attendaient naturellement et tous leurs efforts tendaient à diminuer la majorité des démocrates. Il y est pleinement réussi.

Le *Bulletin d'Indianola* dit que plusieurs cas nouveaux de fièvre jaune se sont déclarés dans cette ville. Sur douze décès constatés dans la semaine sept étaient dû causés par la fièvre. Le bruit s'est répandu que la maladie avait également fait son apparition à Port Lavaca.

L'état sanitaire de Victoria est très satisfaisant. Les fraîtes abondent dans le voisinage de cette ville et la récolte de coton s'annonce sous les plus heureux auspices.

Le gardien de phare Saint de Port Lavaca a été assassiné par un individu dont les journaux ne mentionnent pas le nom. Le meurtrier a été arrêté et incarcéré.

Une grande convention de tous les opérons de l'est fraîtée qua renforme le Texas aura lieu à Austin le 23 novembre prochain. Les différentes parties de [illegible] sont déjà lancés.

L'*Herald d'Austin* nous apprend que quatre compagnies de bonnes troupes seront probablement rémises sur les bords du Rio Grande. Le général Smith a le commandement de cette division. Tous les postes du général porte qu'ainsi [illegible] ; il ne reste à l'Hanton Hill que une compagnie et une autre au fort Belknapp. Toutes les troupes qui doivent se concentrer sur le Rio Grande se rendent d'abord à San Antonio, qui a été fixé comme rendez vous général : là elles sont équipées convenablement et mises sur le pied de guerre. L'entrée général porte qu'elles doivent se tenir prêtes au service actif.

Le gouverneur hongrois Ujhazy a traversé la ville de Van Buren, Etat de l'Arkansas, le 20 du mois dernier. Il se rend à San Antonio où il va s'établir avec ses chez lui.

Les journaux parlent beaucoup de l'habitation du major James Weir, sur le Colorado. Quel est l'habitant à la fois et avec un égal succès du coton et du lait ? Il vous entre peut, un horticulteur distingué, le capitaine Scott, [illegible] qui [illegible] qu'il commandes le succès le plus [illegible] et qui démontrent [illegible]

M. B. W. HILL vient d'être gravement malade. Les dernières nouvelles reçues de son habitation annoncent néanmoins une notable amélioration dans l'état de sa santé.

Les dernières nouvelles nous apprennent que le gouvernement français fait apparaître en ce moment trois vaisseaux de ligne. La marine impériale de France deviendra bientôt la rivale de celle d'Angleterre, qu'elle égale déjà en discipline et en instruction.

Le steamer *City of Manchester*, venant de Liverpool, est arrivé le 9 de ce mois à Philadelphie avec 350 passagers.

VENEZUELA.—Les dernières nouvelles du Venezuela reçues au nord, annoncent la fin de la guerre et le licenciement des troupes. La cessation des hostilités n'a pas cependant ramené les affaires, et pour ajouter à la détresse générale les ressources financières de l'Etat sont épuisées.

CHRONIQUE LOCALE.

INHUMATIONS *dans les différents cimetières de la ville, pendant les vingt-quatre heures antérieures mercredi, 14 du courant, à 6 heures du matin :*

	Sièvre jaune.	autres maladies.	Total
Cimet. Protestant, rue Claiborne	3	0	3
Cimet. St Louis	2	3	5
Cimetière des Odd Fellows	1	0	1
Cim. Hospital de Charité	6	0	6
Cimetière de Carrollton	6	5	11
Cim. Cathol. No 1, Sans dist.	1	0	1
" Cathol. No 2	2	2	4
St Vincent de Paule, 2e dist.	4	0	4
Cim. de Lafayette 3e dist.	3	0	3
" des Hébreux, do.	1	0	1
	25	10	45

Hopital de Charité.—Officiel.

Rapport de l'Hôpital de Charité pour les vingt-quatre heures expirées mardi, 12 du courant, à minuit :

Admis .....
Renvoyés guéris .....
Morts .....
0 dont 0 de fièvre jaune.

Nlle Orléans, 14 sept. 1853. MARTIN, M. D.

FAUX BRUITS.—M. Varel Gugnely, qui était un magasin au No 31, rue des Urseliner, a déclaré hier au recorder Remos que le nommé Castanhos, se disant l'agent de la Compagnie de Navigation, vint chez lui et acheta des harnessés qu'il dit passer dans les vapeurs pour des mules qu'il était prêt à acheter. Au bout de dix heures, M. Gugnely présenta un compte de $60 à la Compagnie, mais celle-ci ayant dit qu'elle ne connaissait pas Castanhos et qu'elle n'était pas responsable de ses dettes, le plaignant s'aperçut qu'il avait été dupé. Gugnely accuse Castanhos de ne pas vouloir payer les articles qu'il a achetés.

CHINOIS EN SOLDATS.—La Cour du recorder Wisler rapporteait hier de personnes qui étaient venues entendre les détails d'un combat qui a eu lieu, le 31 du mois dernier, au nord des rues Rose et Tchoupitoulas, entre deux chiens et les propriétaires des chiens. Voici ce qu'on déclaré les témoins : Hugh O'Neil et Denis Lenny ont amené chez l'un d'eux deux chiens dont ils avaient emprunté de son ami dog. Ils avaient conduit ces chiens chez O'Neil et Leary en vinrent une grande mêlée et s'adressèrent des vigoureux coups de poing. Leary, qui était le l'agresseur, fut un peu mieux rossé et eut les yeux tellement gonflés qu'il ne put rien distinguer pendant plusieurs jours. Il fit un procès-verbal et porta une plainte O'Neil ayant prouvé son innocence, le recorder l'a acquitté. Cependant, à la demande de l'avocat du plaignant, les papiers seront tirés à l'affaire qui est renvoyée devant le Premier Cour de District.

ARRESTATION.—Maurice Molloy a été condamné hier par le recorder Winter, à une amende de cinq piastres, pour avoir tuer le chien du pacotilleur, sans avoir pris de licence à cet effet.

UN HOMME SOUPÇONNÉ PAR UNE FEMME.—Marie Aiquile, comparaissait hier devant le recorder de Deuxième District pour avoir insulté une Française Blanc sur le marché aux légumes. Le recorder après avoir entendu les témoignages, a envoyé Marie devant le juge Lazes.

SOUVENIRS RAJEUNIS.—La police de Deuxième District a trouvé dans un sacq de coton un vieux vingt-quatre pièces de soulière qu'on avait probablement volées à bord d'un des bateaux à vapeur.

FEUILLETON.

CHRONIQUE DES

TROIS REINES.

JEANNE DE VALOIS.

XVI.

Les Chevaliers de la Table Ronde.

(Suite.)

—Qui te fait rire, Cossé ? demande le roi.

—Par saint Christophe ! le géant, sire, c'est Monseigneur d'Arrebique, bien le plus fort ; il pourfendre Monsieur son fils, reprique Cossé, qui tenait une Bible, mais il était chaud tire, le patriarche, qu'il brandit un grand sabre recourbé, porte de bataclocher jusque comme en portait le prince Zezim, et qu'il est, comme lui, coiffé d'un vrai turban !

Et il fit de nouveau.

Tous les yeux alors s'étaient tournés vers Cossé, et dans ceux de son fils Miollens, Charles vit briller des éclairs de joie.

—Et toi, qui te fait pleurer ?

—Sire, c'est ma pauvre Tristan de Léonois, qui n'en va mourir à l'hoare, si Dieu ne fait pour lui un miracle.

—Par le jour Dieu ! dit le roi, dis-nous cela, Miollens ; après le grand Juice César, Tristan de Lonois est mon homme préféré quoique je n'ai pas encore arrivé à la fin de ces deux gros volumes, mais j'en ai rigueur.

Les jeunes compagnons, tous s'appuyant du coude sur l'épaule de leur voisin, se groupèrent autour de Miollens, plus par distinction de taille que par distinction de rang, si ce n'est que Charles, trop petit pour se mêler sur les autres, avait quitté sa couchette pour aller s'asseoir de ses coudes sur le rebord du siège occupé par Miollens, et suivrait de l'œil les lignes en même temps que lui.

Oh ! les beaux romans qu'avaient déjà produits la France et l'Angleterre dans des siècles antérieurs ! Quels trésors de naïveté, de tendresse, de poésie, poésiaque plus tard par de nouveaux, y sont à présent mêmes répandus ! Quand Miollens achève de lire cette belle page, si savoureuse des derniers moments de Tristan, en présence de roi Marc, son oncle et son meurtrier, quand, pour le châtiment de celui-ci, la belle Yseult, sa femme, laisse éclater toute la force de son amour pour le bon chevalier, et que le roi, confondu et repentant, ne sait plus que gémir, et que, devant lui, *trois à trois, tombent en bouche, mourent les deux amans*, un sanglot s'échappe de toutes ces jeunes poitrines, tous les yeux sont mouillés de larmes, comme ceux du lecteur. Charles surtout ne peut se consoler de la mort de noble Tristan, il maudit en méchant roi Marc, quelques, lorsque Miollens, [illegible] il ait pu avoir quelque raison de ce meurtre d'envoyé.

Voulant le distraire un peu de ce triste lai, le sire Cossé, s'en prend à l'un des moins amortis épars sur les matelas, qui, à en complaisance, il est question de quoi d'un des meilleurs chevaliers de la Table-Ronde. Il verra le valeureux Fendroit où une délicieuse peinture représente d'abord, au premier plan, trois personnages, dont chevalier et une reine, belle et jeune, richement vêtue, bariolée de perles au front et au sein. Tous trois, à l'écart dans l'ombrage d'une fontaine, se jissent rapprochés tandis que, plus loin, de belles dames fond cercle en tournant sournoisement la tête de leur côté.

—Qu'est cela ? demande Charles à Cossé.

—Mon, tout au contraire de baiser d'Yseult et de Tristan, c'est le premier baiser amoureux donné par la reine Genièvre à son bel ami Lancelot du Lac.

—Mais ce troisième personnage qui saisie Genièvre et Lancelot, les parant du mieux qu'il peut de son corps ?

—C'est *Galéhaut*, Sire, un bien bon chevalier qui, sans espoir de récompense aucune, prête son assistance à Lancelot, lequel a pu dire à la reine : « Dame, de moi vous êtes votre ami, [illegible] moyens s'y amoyent [illegible] Dieu ! vous [illegible] Mais pourquoi, Cossé, après avoir le [illegible] passage, le chevalier n'étoit pas plus en dire et ne demandait rien ce fut Galéhaut qui, pour Lancelot, intercéda récompense. Voyez, dire !

Et, du doigt, il indique le texte à Charles, qui lit à son tour :

« Lors, s'en vont tous trois ensemble et font semblant de conseiller, et la royne vost bien que Lancelot s'amene faire plus, si le prend aide, ciel-même, par le menton, et le baise devant Galéhaut assez longuement. »

—Ah ! ah ! s'écrie le jeune roi, qui bon compagnon d'était que ce Galéhaut ! le tout m'en déporte au passé !

Et le rire leur reprend à tous, à cette exclamation de Oberlga, qui pour la première fois, vient de laisser [illegible] qu'il se dévouerait volontiers au service des dames.

—Mais que vous cotéliers Jules César, Sire ? dit d'Estrapar.

—Faire César et Tristan restaurent mes héros, et Lancelot du Lac aussi ; mais Galéhaut sera mon ami !

A propos, ce mot qui vient d'en faire rêver plaisiment, est-il prononcé, quand vous les cours du chêtoyen, qu'on entendre une grande émotion. Charles aussitôt gagne le balcon qui donne de ce côté, et il voit, au milieu des dames et des soldats dévêtus, un jeune gentilhomme monté sur un petit cheval noir, expressément [illegible] et lui faisant faire des volutes admirables d'adresse et de complaisance.

—Ma ! mais, dit il, si le regard ne me fait, c'est Fagnel ! Fagnel, mon page, votre même nom filleul ! Ah, Monsieur, reprend-il en s'adressant à ceux de sa suite, il est bien mon filleul, car l'an dernier, à mon voyage dans le Lyonnais, me tenant en bateau sur le Saône, je vis dans les prairies d'Ennay un jeune garçon qui dansait au son des flûtes, et bien travailler par ses bons ensemble et le payer si doctrinaire de l'époque, que je lui donnai incontinent ce surnom de *Fagnel*, qu'il a tous à honneur de porter pour [illegible] de mal. Sur ma foi, [illegible] pour page, je l'ai tout entier les mains de notre cousin Louis de Chartres, comte de Lagny, pour son instruction et [illegible] nourriture, et [illegible] qu'il est [illegible] ; Holà ! ho ! [illegible] Fagnel, sans [illegible] ! une volte en l'honneur de la [illegible] Alençon et de bon Lancelot du Lac, voire [illegible] du sire de Galéhaut.

Le page, soddain, sur une fanfare qu'entonne un valet, faisant monter son cheval de flanc, le force à décrire trois ronds de jambe du devant et trois de derrière deux ronds réguliers et consécutifs, quoique agités quel, il endente la danse [illegible] naire, où les jambes de derrière remontaient le cercle, tandis que celles de devant l'élargissaient pour enfin, le dernier rond renversé, en [illegible] contraire à [illegible]. Alors, pour conclure ces [illegible] nouvelles, le [illegible] d'un tout un petit saut de [illegible] séparation, plus [illegible] prend de chaque et, après avoir décrit une grande courbe à brise-cheline, s'arrêtant brusquement devant la bannière où le roi se tient tout en compagnie, il se découvre les [illegible]

—C'est bien, Fagnel, mon gentil page, lui dit Charles mais quelle [illegible] vous faites Antoine d'Estrapar ?

—Sire, j'y ai [illegible] [illegible]

—Eh ! mais, [illegible] le sort artiste de l'ancienne compagnie d'opéra conservé par la direction, est M. Gésibrel ; les rumeurs relatives aux engagements que l'on disait pénétrés avec les chanteurs de l'hiver dernier, sont complètement erronées.

—Mais ce troisième personnage qui saisie Genièvre et Lancelot, les parant du mieux qu'il peut de son corps ?

—C'est *Galéhaut*, Sire, en bien bon chevalier qui, sans espoir de récompense aucune, prête son assistance à Lancelot, lequel a pu dire à la reine : « Dame, de moi vous êtes votre ami, [illegible] moyens s'y amoyent [illegible] Dieu ! vous [illegible] Mais pourquoi, Cossé ? Pourquoi, après avoir le [illegible] passage, le chevalier n'étoit pas plus en dire et ne demandait rien ce fut Galéhaut qui, pour Lancelot, intercéda récompense. Voyez, dire !

Et, du doigt, il indique le texte à Charles, qui lit à son tour :

« Lors, s'en vont tous trois ensemble et font semblant de conseiller, et la royne vost bien que Lancelot s'amene faire plus, si le prend aide, ciel-même, par le menton, et le baise devant Galéhaut assez longuement. »

—Ah ! ah ! s'écrie le jeune roi, qui bon compagnon d'était que ce Galéhaut ! le tout m'en déporte au passé !

Et le rire leur reprend à tous, à cette exclamation de Oberlga, qui pour la première fois, vient de laisser [illegible] qu'il se dévouerait volontiers au service des dames.

—Mais que vous cotéliers Jules César, Sire ? dit d'Estrapar.

—Faire César et Tristan restaurent mes héros, et Lancelot du Lac aussi ; mais Galéhaut sera mon ami !

A propos, ce mot qui vient d'en faire rêver plaisiment, est-il prononcé, quand vous les cours du chêtoyen, qu'on entendre une grande émotion. Charles aussitôt gagne le balcon qui donne de ce côté, et il voit, au milieu des dames et des soldats dévêtus, un jeune gentilhomme monté sur un petit cheval noir, expressément [illegible] et lui faisant faire des volutes admirables d'adresse et de complaisance.

—Ma ! mais, dit il, si le regard ne me fait, c'est Fagnel ! Fagnel, mon page, votre même nom filleul ! Ah, Monsieur, reprend-il en s'adressant à ceux de sa suite, il est bien mon filleul, car l'an dernier, à mon voyage dans le Lyonnais, me tenant en bateau sur la Saône, je vis dans les prairies d'Ennay un jeune garçon qui dansait au son des flûtes, et bien travailler par ses bons ensemble et le payer si doctrinaire de l'époque, que je lui donnai incontinent ce surnom de *Fagnel*, qu'il a tous à honneur de porter pour [illegible] de mal. Sur ma foi, [illegible] pour page, je l'ai tout entier les mains de notre cousin Louis de Chartres, comte de Lagny, pour son instruction et [illegible] nourriture, et [illegible] qu'il est [illegible] ; Holà ! ho ! [illegible] Fagnel, sans [illegible] ! une volte en l'honneur de la [illegible] Alençon et de bon Lancelot du Lac, voire [illegible] du sire de Galéhaut.

Le page, soddain, sur une fanfare qu'entonne un valet, faisant monter son cheval de flanc, le force à décrire trois ronds de jambe du devant et trois de derrière deux ronds réguliers et consécutifs, quoique agités quel, il endente la danse [illegible] naire, où les jambes de derrière remontaient le cercle, tandis que celles de devant l'élargissaient pour enfin, le dernier rond renversé, en [illegible] contraire à [illegible]. Alors, pour conclure ces [illegible] nouvelles, le [illegible] d'un tout un petit saut de [illegible] séparation, plus [illegible] prend de chaque et, après avoir décrit une grande courbe à brise-cheline, s'arrêtant brusquement devant la bannière où le roi se tient tout en compagnie, il se découvre les [illegible]

—C'est bien, Fagnel, mon gentil page, lui dit Charles mais quelle [illegible] vous faites Antoine d'Estrapar ?

—Sire, j'y ai [illegible]

—Eh ! mais, [illegible] le sort artiste de l'ancienne compagnie d'opéra conservé par la direction, est M. Gésibrel ; les rumeurs relatives aux engagements que l'on disait pénétrés avec les chanteurs de l'hiver dernier, sont complètement erronées.

—Mais ce troisième personnage qui saisie Genièvre et Lancelot, les parant du mieux qu'il peut de son corps ?

—C'est *Galéhaut*, Sire, en bien bon chevalier qui, sans espoir de récompense aucune, prête son assistance à Lancelot, lequel a pu dire à la reine : « Dame, de moi vous êtes votre ami, [illegible] moyens s'y amoyent [illegible] Dieu ! vous [illegible] Mais pourquoi, Cossé ? Pourquoi, après avoir le [illegible] passage, le chevalier n'étoit pas plus en dire et ne demandait rien ce fut Galéhaut qui, pour Lancelot, intercéda récompense. Voyez, dire !

Et, du doigt, il indique le texte à Charles, qui lit à son tour :

« Lors, s'en vont tous trois ensemble et font semblant de conseiller, et la royne vost bien que Lancelot s'amene faire plus, si le prend aide, ciel-même, par le menton, et le baise devant Galéhaut assez longuement. »

—Ah ! ah ! s'écrie le jeune roi, qui bon compagnon d'était que ce Galéhaut ! le tout m'en déporte au passé !

Et le rire leur reprend à tous, à cette exclamation de Oberlga, qui pour la première fois, vient de laisser [illegible] qu'il se dévouerait volontiers au service des dames.

—Mais que vous cotéliers Jules César, Sire ? dit d'Estrapar.

—Faire César et Tristan restaurent mes héros, et Lancelot du Lac aussi ; mais Galéhaut sera mon ami !

A propos, ce mot qui vient d'en faire rêver plaisiment, est-il prononcé, quand vous les cours du chêtoyen, qu'on entendre une grande émotion. Charles aussitôt gagne le balcon qui donne de ce côté, et il voit, au milieu des dames et des soldats dévêtus, un jeune gentilhomme monté sur un petit cheval noir, expressément [illegible] et lui faisant faire des volutes admirables d'adresse et de complaisance.

—Ma ! mais, dit il, si le regard ne me fait, c'est Fagnel ! Fagnel, mon page, votre même nom filleul ! Ah, Monsieur, reprend-il en s'adressant à ceux de sa suite, il est bien mon filleul, car l'an dernier, à mon voyage dans le Lyonnais, me tenant en bateau sur la Saône, je vis dans les prairies d'Ennay un jeune garçon qui dansait au son des flûtes, et bien travailler par ses bons ensemble et le payer si doctrinaire de l'époque, que je lui donnai incontinent ce surnom de *Fagnel*, qu'il a tous à honneur de porter pour [illegible] de mal. Sur ma foi, [illegible] pour page, je l'ai tout entier les mains de notre cousin Louis de Chartres, comte de Lagny, pour son instruction et [illegible] nourriture, et [illegible] qu'il est [ill